



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2024/71

1.4 Autres types de contrat

Approbation de la modification de contrat en cours d'exécution n°2 pour la mission de contrôle technique dans le cadre du projet de démolition et de construction de l'aile ouest de la mairie

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 4 décembre 2024

ID : 013-211300447-20241202-DEC2024_71B-AU



Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000 € HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Vu la décision n°2021/32 du 15 mars 2021 portant approbation de l'offre de la société QUALICONSULT pour une mission de contrôle technique dans le cadre du projet de démolition et de construction d'une aile ouest de la mairie et pour un prix global et forfaitaire de 7 560,00 € HT (sept mille cinq cent soixante euros hors taxes),

Vu la décision n°2023/43 du 13 avril 2023 portant approbation de la modification de contrat n°1 de la société QUALICONSULT, pour la mission de contrôle technique dans le cadre du projet de démolition et de construction de l'aile ouest de la mairie et pour un prix global de 10 008,00 € HT (dix mille huit euros hors taxes),

Considérant qu'en cours d'exécution du chantier, des malfaçons réalisées par plusieurs entreprises ont engendré l'arrêt des travaux, occasionnant des retards, nécessitant des interventions supplémentaires du contrôleur technique non prévus initialement et une prolongation de la mission pour une durée de 6 mois,

Considérant qu'en vue de l'état d'avancement des travaux (phase d'achèvement) le changement de titulaire présente un inconvénient majeur pour des raisons à la fois économiques et techniques,

Vu les articles R 2194-2 et -3 du code de la commande publique,

Considérant que la plus-value globale correspondant à cette modification de contrat en cours d'exécution enregistrée sous le n°GED 2024- 4172 du 2 décembre représente un montant de deux mille cent euros hors taxes (2 100.00 € HT), entraînant une augmentation de 27,78 % du montant initial du contrat,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Approuve la modification de contrat en cours d'exécution n° 2 de la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de démolition et de construction de l'aile ouest de la mairie avec la société QUALICONSULT, sise 203 avenue Paul Julien DN7, Domaine de l'Escapade, 13100 LE THOLONET, portant le montant global du contrat à douze mille cent huit euros hors taxes (12 108,00 € HT) soit quatorze mille cinq cent vingt-neuf euros et soixante centimes toutes taxes comprises (14 529,60 € TTC).

Article 2 :

Dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article correspondant du Budget Primitif.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et les chargés d'opérations des services Techniques de la ville de Grans sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service de la Commande Publique et au service des Finances pour engagement.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 2 décembre 2024

Publié le 4 décembre 2024

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 02/12/2024
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES





Qualiconsult®

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 4 décembre 2024

ID : 013-211300447-20241202-DEC2024_71B-AU



AVENANT N° 2 A LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Convention N°: 000139132100065

Votre bon de commande n° 2021000908

DESCRIPTION DE L'AFFAIRE

AILE OUEST MAIRIE DE GRANS
Boulevard Victor Jauffret
13450 GRANS

Entre les soussignés :

D'une part :

COMMUNE DE GRANS

BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS

N° SIREN : 211300447

Représentée par : Mme Anne-Laure MARTINIS
Tél : +33 (0)6 38 64 02 91
Mail : annelaure.martinis@grans.fr

Ci-après désigné « le souscripteur »

Et d'autre part :

QUALICONSULT

203 Avenue Paul Julien (D7N)
Domaine de l'Escapade - Bâtiment E
Palette
13100 LE THOLONET

Ci-après désigné : « QUALICONSULT »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT.

Domaine de l'Escapade - 203 avenue Paul Julien D7N PALETTE -13100 LE THOLONET
Tél : 04 42 37 09 80 - Fax : 04 42 37 09 89 Email : aixenprovence.qc@qualiconsult.fr

SIRET : 40144985501285

ASSURANCE QUALITE ET SECURITE – CONTROLES TECHNIQUES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 440 000 € - R.C. VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B

Siège social : VELIZY PLUS 1 bis rue du Petit Clamart – Bât E – 78941 VELIZY CEDEX - Tél : 01 40 83 75 75 - Fax : 01 46 30 39 62

N° TVA Intracommunautaire : FR 02 401 449 855



Qualiconsult®

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 4 décembre 2024

ID : 013-211300447-20241202-DEC2024_71B-AU



CONDITIONS PARTICULIERES

L'objet de cet avenant est de compléter la mission de contrôle technique qui nous a été confiée par le maître d'ouvrage. Vous trouverez ci-après les articles de la convention de contrôle technique ayant changés.

L'Opération objet de la présente convention est définie comme suit :

- Désignation : Démolition et extension de l'aile Ouest de la Mairie GRANS
- Adresse du chantier : Boulevard Victor Jauffret
13450 GRANS
- Montant prévisionnel de travaux : 1 250 K € TTC VRD compris : nc
- Date de prise d'effet de la présente convention :
 - La date contractuelle de démarrage de la mission est celle de l'accord formel donné à QUALICONSULT par le Souscripteur sur sa proposition d'intervention ; ;
 - A défaut, cette date est celle de la signature, sans modification, de la présente convention par le Souscripteur.
- Durée prévisionnelle de la phase conception : nc
- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : nc
- Durée prévisionnelle d'exécution : 12 mois
- Stade d'avancement du chantier à la date d'émission de la convention : Conception
- Nature des travaux :

Travaux neufs

Travaux sur existants

Démolition

- Usage :

Habitation

Bureau

ERP

Autres

Objet de l'avenant :

- Avenant pour prolongation de délai de travaux : de mars 2024 à avril 2024 et de septembre 2024 à décembre 2024

HONORAIRES ET FACTURATION

Les honoraires complémentaires et frais relatifs au contrôle technique de QUALICONSULT sont à la charge du Maître d'Ouvrage et sont fixés à :

Domaine de l'Escapade - 203 avenue Paul Julien D7N PALETTE -13100 LE THOLONET

Tél : 04 42 37 09 80 - Fax : 04 42 37 09 89 Email : aixenprovence.qc@qualiconsult.fr

SIRET : 40144985501285

ASSURANCE QUALITE ET SECURITE – CONTROLES TECHNIQUES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 440 000 € - R.C. VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B

Siège social : VELIZY PLUS 1 bis rue du Petit Clamart – Bât E – 78941 VELIZY CEDEX - Tél : 01 40 83 75 75 - Fax : 01 46 30 39 62

N° TVA Intracommunautaire : FR 02 401 449 855



Qualiconsult®

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le 4 décembre 2024

ID : 013-211300447-20241202-DEC2024_71B-AU



- Avenant pour prolongation de délai de travaux : de mars 2024 à avril 2024 et de septembre 2024 à décembre 2024 :
2 100.00 € HT

Le montant de ces honoraires complémentaires représente la somme minimale à percevoir par QUALICONSULT. Ce montant est global et forfaitaire, ferme et non révisable.

Les sommes seront intégrées à l'échéancier de base et réglées comme suit :

- Avenant pour prolongation de délai de travaux : de mars 2024 à avril 2024 et de septembre 2024 à décembre 2024 :
2 100.00 € HT :
 - **1 échéance à réception de l'avenant signé soit : 1 050.00 € HT**
 - **1 échéance à la remise du RFCT soit : 1 050.00 € HT**

Les autres conditions du marché de contrôle technique restent inchangées.

Afin de concrétiser son accord, il est demandé au Maître d'Ouvrage de bien vouloir nous faire parvenir l'avenant au marché de contrôle technique dûment signé.

Fait à Le Tholonet, le 22/11/2024

Le présent avenant comprend au total 3 pages

QUALICONSULT

**Adrien CHEVEREAU
Directeur d'Agence**

**LE SOUSCRIPTEUR
(cachet et signature)**

Dûment habilité par décision n° 2024/71
du 02/12/2024

Le Maire, Philippe LEANDRI

**Domaine de l'Escapade - 203 avenue Paul Julien D7N PALETTE -13100 LE THOLONET
Tél : 04 42 37 09 80 - Fax : 04 42 37 09 89 Email : aixenprovence.qc@qualiconsult.fr**

SIRET : 40144985501285

ASSURANCE QUALITE ET SECURITE – CONTROLES TECHNIQUES

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 440 000 € - R.C. VERSAILLES 401 449 855 - SIRET 401 449 855 00535 - APE 7120 B

Siège social : VELIZY PLUS 1 bis rue du Petit Clamart – Bât E – 78941 VELIZY CEDEX - Tél : 01 40 83 75 75 - Fax : 01 46 30 39 62

N° TVA Intracommunautaire : FR 02 401 449 855